

Commune de Bours

dossier n° PC 065 108 15 J0009

date de dépôt : 27 mars 2015

demandeur : Monsieur RODRIGUEZ ANTHONY

Madame RODRIGUEZ JESSICA

pour :

Construction d'une habitation avec clôtures

adresse terrain : 1 LOT L'AGAOU, à Bours
(65460)

ARRÊTÉ

accordant un permis de construire
au nom de la commune de Bours

Le maire de Bours,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 27 mars 2015 par Madame RODRIGUEZ JESSICA et Monsieur RODRIGUEZ ANTHONY demeurant 43 AV DE LA CHARTREUSE, Aureilhan (65800);

Vu l'objet de la demande :

- Construction d'une habitation avec clôtures ;
- sur un terrain situé 1 LOT L'AGAOU, à Bours (65460) ;
- pour une surface de plancher créée de 82,74 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 30/05/1984, révisé le 22/12/2005 et modifié le 05/10/2006

Vu le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 classant la commune en zone de sismicité modérée

Vu l'autorisation de lotir n° PA 6510812J0001 du 21/12/2012,

Vu l'arrêté autorisant la vente des lots et la délivrance des permis de construire en date du 31/12/2014,

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

(Contrat de construction de maison Individuelle)

Adresse de construction : Lot L'Agaou
Code postal : 65460 Ville : Bours

Constructeur : Les maisons SIC, une marque SIC Habitat SA, 1 rue Henry Fabre,
47400 TONNEINS

Représentée par : M Patrice SALABERT

Maître de l'ouvrage : M et Mme RODRIGUEZ

1. Assisté par le professionnel ci-après désigné, en application de la loi N° 90-1129 du 19 décembre 1990):

.....

2. Non assisté

(Cocher la case correspondante)

Je soussigné(Maître d'ouvrage), après avoir procédé ce jour, en présence du constructeur et l'assistance du professionnel si j'ai choisi l'option N°1, à la visite des ouvrages réalisés à l'adresse indiquée ci-dessus, déclare qu'il est procédé ce jour contradictoirement à la réception de ces ouvrages par leur acceptation :

Sans réserves

Avec réserve(s) (mentionnée(s) dans l'état des réserves)

(cocher la case correspondante)

En conséquence de cette réception, le maître de l'ouvrage reçoit les clefs de sa maison dont il prend pleine et entière possession, et dont il assume dorénavant la garde et l'entretien.

Fait en 2 exemplaires à BOURS, le 01/03/2016

Le maître d'ouvrage

Le constructeur :



(Signature précédé de la mention manuscrite
« lu et approuvé, bon pour accord »)